Ville de Saint-Gabriel MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **28 août 2024** à 8h30, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire

Monsieur Richard Blouin, conseiller nº 3 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller nº 5 Monsieur Stephen Subranni, conseiller nº 6

Sont aussi présents : Madame Mireille Bibeau, directrice générale adjointe et trésorière

Monsieur Simon Gariépy, directeur des travaux publics

Public : Aucune personne représentant le public

Absences motivées: Madame Julie Croisetière, conseillère nº 1

Madame Julie Tessier, conseillère n° 2 Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4

261-08-2024 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Mireille Bibeau, à titre de greffière d'assemblée.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu Appuyé par Stephen Subranni Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire du conseil du 28 août 2024 soit ouverte à 8h30.

262-08-2024 2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Gaétan Gravel, maire Madame Julie Croisetière, conseillère nº 1 Madame Julie Tessier, conseillère nº 2 Monsieur Richard Blouin, conseiller nº 3 Madame Sylvie St-Georges, conseillère nº 4 Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller nº 5 Monsieur Stephen Subranni, conseiller nº 6

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire, Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel. La séance se tiendra à 8h30, le 28 août 2024, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Gabriel, 45 rue Beausoleil.

ORDRE DU JOUR:

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture de l'avis de convocation

- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Autorisation de signatures Vente du terrain situé sur le lot 3 188 437
- 5. Adoption du règlement CV. 599 Tarification des services d'eau
- 6. Période de questions
- 7. Levée de la séance

Donné à la Ville de Saint-Gabriel, ce 26 août 2024, par Madame Mireille Bibeau, directrice générale adjointe et trésorière.

263-08-2024 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Stephen Subranni Appuyé par Richard Blouin Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 28 août 2024 soit et est adopté tel que présenté.

264-08-2024 4. AUTORISATION DE SIGNATURES – VENTE DU TERRAIN SITUÉ SUR LE LOT 3 188 437

ATTENDU QUE la ville est propriétaire d'un terrain vacant, situé sur le lot 3 188 437 du Cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 447.7 mètres carrés;

ATTENDU QUE la compagnie 9454-9995 Québec Inc., situé au 1300 B, rue Volta à Boucherville, a manifesté son intérêt de se porter acquéreur dudit terrain;

ATTENDU QUE la ville, de son côté, se dit disposée à procéder à la vente de son terrain pour la somme de 1\$ pour la raison suivante :

L'entrepreneur désire construire en projet intégré sur les lots 3 044 507, 3 044 508 et 3 044 584, soit trois immeubles à logements et que celui-ci en acquérant le lot 3 188 437 pourra installer les services d'aqueduc et d'égout pour desservir les trois lots, ce qui fait que la ville n'aura pas à dépenser de l'argent pour amener les services pour le futur développement représentant un montant appréciable pour ce genre de travaux.

Il est proposé par Stephen Subranni Appuyé par Christian Paquin Coutu Et résolu à l'unanimité:

QUE la ville retire tout caractère public susceptible d'affecter le terrain vendu pour en permettre sa cession;

QUE tous les honoraires professionnels, coûts, dépenses et frais pouvant être associés au travail des professionnels désignés dans ce dossier par l'acheteur ainsi que les frais notariés et de publicité de l'acte de cession soient à la charge de l'acheteur;

QUE l'acte notarié comprenne au chapitre des conditions et garanties, une déclaration à l'effet que l'acheteur reconnaisse, accepte et assume que la cession intervient sans aucune garantie, de quelque nature que ce soit;

QUE le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Gabriel tous les documents en lien avec cette cession.

265-08-2024 5. ADOPTION DU RÈGLEMENT CV. 599 – TARIFICATION DES SERVICES D'EAU

ATTENDU QU'en vertu de l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, ch. C-47.1), une ville peut adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, ch. F-2.1), une ville peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services et activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt du premier projet du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 août 2024.

Il est proposé par Stephen Subranni Appuyé par Richard Blouin Et résolu à l'unanimité:

QUE le règlement CV. 599 relatif à la tarification des services d'eau soit adopté, tel que déposé.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

266-08-2024 7. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2024

Il est proposé par Christian Paquin Coutu Appuyé par Richard Blouin Et résolu à l'unanimité:

QUE la séance extraordinaire de ce 28 août 2024 soit levée à 8h41.

Gaétan Gravel Maire	Mireille Bibeau Directrice générale adjointe et trésorière

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 28e jour d'août 2024.

Gaétan Gravel Maire		
iviaire		